

14 Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

France/Une femme sous curatelle violée, séquestrée et torturée

Une toxicomane placée sous curatelle, âgée de 28 ans, a été séquestrée, violée et torturée dans l'est de la France par quatre hommes, dont un dealer, qui la soupçonnait de lui avoir volé une petite quantité de drogue. Ce qu'ils lui ont fait durant ces séquestrations est absolument abominable. La victime a été retrouvée par des riverains sur le bord de la route à Moyennoutier. Le dealer principal est activement recherché, mais les trois autres ont été interpellés et incarcérés.

Etats-Unis/Elle demande à son compagnon de frapper à mort son bébé

Le 31 juillet dernier, un couple a emmené leur bébé, âgé de 12 mois, dans un hôpital de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), parce que ce dernier était dans un état critique. Trois jours plus tard, les médecins ont décidé d'éteindre la machine qui le maintenait en vie artificiellement. Au départ, la mère et le beau-père ont tenté de faire croire que Aaron s'était cogné la tête contre un robinet. Mais, très rapidement, les enquêteurs ont relevé des incohérences dans leur récit. Jennider Avila, la maman, leur a alors raconté la terrible vérité. Elle a expliqué avoir demandé à son compagnon de battre violemment son fils alors que c'était son premier anniversaire. Fernando Darocha a été incarcéré pour "meurtre au premier degré", "cruauté juvénile" et "obstruction". La mère de l'enfant est également poursuivie.

Slovaquie/Durant 16 ans, elle diffusait «La Traviata» pour se venger de son voisin

Pendant 16 ans, tous les jours de 6h à 22h, une femme résidant à Sturovo (Slovaquie) a diffusé sur des hauts parleurs le même extrait de La Traviata pour se venger des aboiements du chien de son voisin. Pour les habitants du quartier, c'est devenu insupportable. Lorsque le chien a fini par ne plus aboyer, la voisine n'a pas pour autant stoppé de diffuser sa musique. De nombreux voisins ont saisi à plusieurs reprises la justice mais la mélomane, procédurière, usait de tous les recours pour continuer, jusqu'à ce que la police ne vienne l'interpeller. Elle risque entre 6 mois et 3 ans de prison.

Rassemblés par JNE

Braquage à Koula-Moutou

Un commerçant sauvagement attaqué au couteau au quartier Ménage

SCOM

Libreville/Gabon

RAMANI Abdou, un compatriote exerçant comme commerçant, domicilié au quartier Bambomo, dans la commune de Koula-Moutou, a été victime d'une agression sauvage au couteau dans la nuit du mercredi 25 juillet dernier, aux alentours de 23 heures. Qui a violenté Abdou? Pour l'instant, deux suspects se trouvent dans le viseur de la justice: Alain Nicaise Moutsoumoukara, alias Baba, Gabonais de 27 ans, et un complice supposé, actuellement en cavale.

Selon les faits rapportés par une source proche de l'investigation, ce jour-là, Ramani Abdou, après avoir fermé son magasin, prend la direction de son domi-



Sieur Moutsoumoukara nie les faits, bien qu'il ait été formellement identifié...

cile, sis à Bambomo. Malheureusement, à mi-chemin, il est subitement approché au quartier Ménage par un individu, qui lui pulvérise les yeux à l'aide d'une poudre.

Pendant que le commerçant tente d'essuyer son visage, il reçoit un coup de

couteau à la hauteur de l'épaule gauche.

Lorsqu'il recouvre enfin la vue, et malgré ses tentatives d'opposer une résistance à son agresseur, il reçoit d'autres coups de couteau, cette fois-ci au niveau de la tête, à la cuisse droite et au bras droit. Le pauvre commerçant, à bout, se laisse finalement faire, et ses agresseurs lui font les poches. Bilan du préjudice subi par la victime: une somme de 70 000 francs emportée par les deux malfrats.

MANDAT DE DÉPÔT. Le lendemain jeudi 26 juillet, Ramani Abdou saisit la Sûreté urbaine du commissariat de police. Dans la



...par Ramani Abdou, ici aux urgences.

foulée, Alain Nicaise Moutsoumoukara est interpellé. Son complice présumé parvient, quant à lui, à prendre la fuite.

Conduit au poste de police, le mis en cause nie complètement les faits, en dépit de ce que la victime l'a formellement reconnu.

Pour se sortir d'affaire, sieur Moutsoumoukara reste d'aplomb devant les Officiers de police judiciaire (OPJ): il n'a rien fait. Il ajoute qu'il ne se souvient pas avoir été en compagnie avec la personne présentée comme son complice. Mais qu'il prenait plutôt un verre avec une amie non loin du théâtre des événements.

« Ce boutiquier me confond certainement avec quelqu'un d'autre », déclarera le mis en cause. Malheureusement pour lui, pas de quoi convaincre les agents.

Quand il est présenté devant le parquet de Koula-Moutou, Alain adopte la même posture, en niant tout en bloc. Cependant, le juge d'instruction trouve lui aussi ses arguments un peu justes. D'où son placement, le lundi 6 août dernier, sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de l'Ogoué-Lolo. Les investigations se poursuivent pour mettre la main sur le complice présumé en cavale.

Incendie au quartier Mini-Prix, dans le premier arrondissement de Port-Gentil
Plusieurs ménages se retrouvent à la belle étoile et sans ressources

Photo : Christelle Nisame

Au quartier Mini-Prix, le feu a tout ravagé sur son passage.

CNE

Port-Gentil/Gabon


QUATRE maisons entièrement consumées et une toiture emportée par les flammes. C'est le triste bilan de l'incendie, le énième, qui s'est récemment produit au quartier Mini-Prix, dans le premier arrondissement de la commune de Port-Gentil. De nombreuses familles se retrouvent ainsi à la belle étoile et sans ressources, ayant perdu tous leurs effets au cours de ce sinistre. Comme récemment au quartier Chasse-Cafards (notre édition du 2 août 2018), un premier foyer de feu a été formé dans une des habitations réduites en cendres, puis les flammes se sont rapidement propagées.

Malheureusement, compte tenu de la nature des matériaux qui les composaient, les maisons situées dans le

périmètre ont brûlé en un temps record. La plupart des sinistrés étant absents de leurs domiciles à ce moment-là, n'ont eu que leurs yeux pour pleurer en rentrant.

Aucun élément ne permet, pour l'instant, d'avancer quelque hypothèse que ce soit s'agissant des causes du drame.

Toujours est-il que, encore une fois, les sapeurs-pompiers de la 8e compagnie d'incendie et de secours ont brillé par leur absence sur le terrain. A leur corps défendant, leur unique camion-incendie est hors d'usage depuis des mois. Mais pas de quoi consoler les victimes et des populations riveraines. Lesquelles, à ce qu'il semble, en guise de mesure de rétorsion, ont brandi la menace de ne pas prendre part aux joutes électorales à venir, tant que les autorités ne se pencheront pas sur leur cas.



CASSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant paiements des cotisations Sociales)


La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) rappelle aux employeurs que, conformément à l'article 29 alinéa 1 de la loi N°6/75 du 25 Novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale, les paiements des cotisations Sociales par chèques ou espèces s'effectuent aux guichets de ses Directions Régionales et Agences les jours ouvrés, en contrepartie d'une quittance délivrée à cet effet.

Cette quittance constitue la preuve du paiement, en cas de survenance d'une éventuelle contestation.

Par ailleurs, tout paiement par virement bancaire se fait au crédit du compte BGFI Bank N° 40003 04100 00006600101 35.

Fait à Libreville, le 10 JUIL. 2018

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel